

C.P.	Secteur	A.R. & M.B.	Entrée en vigueur	Anciennete	durée du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
303.03	S.C.P. pour l'exploitation de salles de cinéma	A.R. 13.03.2012 M.B. 02.04.2012	01.04.2012 indéterminée	Moins de 6 mois 6 mois – de 5 ans 5 ans - de 10 ans 10 ans - de 15 ans 15 ans - de 20 ans Plus de 20 ans	28 jours 40 jours 48 jours 64 jours 97 jours 129 jours	14 jours. Ce délai est doublé pour les ouvriers demeurés sans interruption au service de la même entreprise pendant au moins 20 ans	lundi suivant "